

# Essais nucléaires : « On croyait partir au club

Des Finistériens, présents en Polynésie ou au Sahara lors des premiers essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 par les autorités françaises, se sont regroupés au sein de l'association Aven. Comme pour l'amiante, les vétérans réclament justice. En pays de Morlaix, les permanences ont lieu à Taulé.

« Je faisais partie des quelque 37 % d'appelés lors des essais nucléaires de Mururoa », raconte Gilles Le Cléac'h. « J'étais à bord de L'Ouragan et ce qui me choqua après coup, c'est que l'on assistait aux tirs atmosphériques en short et chemisette et que le lendemain des explosions, on allait tranquillement se baigner dans le lagon. » Le Taulésien estime avoir été « manipulé » en ce sens qu'à l'époque, « les gens présents sur place ignoraient que l'eau était contaminée ». L'armée française « parlait tout le temps de tirs propres ». En signant pour Mururoa, le jeune appelé croyait partir pour le « paradis ». « Avec toute l'innocence de la jeunesse, on pensait embarquer pour le club Med. »

## « Pas des farfelus »

Trente ans après, Gildas Le Cléac'h fait partie de l'Aven (Association des vétérans des essais nucléaires) qui, sur toute la France cherche à obtenir « le droit à l'information sur les conséquences de la participation aux programmes d'essais nucléaires sur la santé ». « On est tout, sauf des farfelus » tient à préciser Louis Letty, ancien militaire de carrière, qui après les tirs, faisait partie des équipes char-

gées d'aller en avion « faire des prélèvements de poussières et de gaz dans les nuages ». Son dossier obtenu auprès du ministère de la Défense le confirme. Il a bien été irradié. Cet ancien membre de l'escadron Loire a participé à cinq campagnes dans le Pacifique. Membre actif du collectif Aven 29 qui compte environ de 350 adhérents, Louis Letty tient des propos dosés. « On ne peut pas dire qu'on nous a envoyés volontairement au casse-pipe. L'armée a fait ce qu'elle a pu en répondant aux ordres dans un domaine sur lequel on n'avait aucun recul. Par contre, on estime que l'on ne nous a pas protégés suffisamment et que l'on n'a pas mis en place le suivi médical qui aurait dû s'imposer. Il faut savoir que quand on parlait de décontamination, il s'agissait d'une simple douche. »

## Laboratoire à ciel ouvert

Un point de vue partagé par Serge Mollet, conseiller scientifique de l'Aven et qui, au moment des essais, œuvrait comme technicien en radioprotection. « Dans les années soixante, on n'utilisait pas le mot environnement. Mais il faut se rendre compte que l'on vivait et que l'on travaillait dans un véritable laboratoire à ciel ouvert. Sur le De Grasse, qui était le navire amiral de la campagne d'essais atomiques, se trouvaient tout l'état-major, les ingénieurs et les techniciens des expérimentations nucléaires. C'est à bord de ce bateau qu'est venu, lors d'une expérience, le général De Gaulle. Comment aurait-on pu imaginer que les normes que l'on n'avait de cesse de vérifier pouvaient être discu-



Lors de la permanence à Taulé, Louis Letty, Gildas Le Cléac'h, Serge Mollet ainsi que François Delporte et son épouse.

tées ? Ce n'est qu'après coup, comme pour l'amiante, que l'on a commencé à se rendre compte des effets à long terme. »

François Delporte s'est déplacé de Brignogan à Taulé lors de la dernière permanence. Depuis plusieurs années, il souffre d'un lymphome, un cancer du sang qui pourrait avoir un lien direct avec la période où il était engagé dans le Pacifique.

« J'étais chargé de dessaler l'eau de mer pour en faire de l'eau de consommation, j'avais bien un dosimètre mais je ne sais pas ce qu'il est devenu. » François Delporte est l'un des membres de l'association, résolu à porter son dossier en justice. « Aujourd'hui c'est la sécurité sociale qui me prend en charge, je ne trouve pas cela normal, je voudrais que l'on reconnaisse

position hors norme à la radioactivité. Une dame de Carantec vient parler du cas de son époux, décédé il y a quelques années d'une tumeur au cerveau : « Comment faire pour prouver que cela a un lien avec sa présence lors des essais ? » Apporter la preuve, c'est bien la l'équiel auquel se heurtent aujourd'hui les plaignants.

Françoise LE BORGNE.